

**DOSSIER JURY
DOCUMENTS D'AIDE À L'ENTRETIEN**

CAP FLEURISTE

EP2 VENTE-CONSEIL / ENTRETIENS

DOSSIER 6

**Connaissance de l'environnement économique, juridique et social
des activités professionnelles**

CRDP LORRAINE

**CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL
DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES****Sujet 1**

1/05/08

1er mai**Une fleur pour les vendeurs**

C'est une tradition. Le 1er mai, les particuliers ont le droit de s'installer sur la voie publique pour vendre du muguet. Néanmoins, la plupart des communes prennent des arrêtés municipaux pour éviter les dérives.

Il arrive qu'une vieille tradition vaille mieux que des lois. C'est le cas pour la vente du muguet. En effet, bien que le code pénal (article R. 644-3), le code général des collectivités territoriales (articles L 2212 et L 2213) et le code du commerce (article L 442-8) interdisent le commerce sur la voie publique sans autorisation et qu'un arrêt de la Cour de cassation de l'an 2000 confirme ces dispositions, les particuliers continuent à pouvoir vendre librement du muguet le 1er mai.

Néanmoins, pour éviter les dérives et surtout limiter la concurrence faite aux fleuristes professionnels, la plupart des communes encadrent ces ventes à coups d'arrêtés municipaux. En général, ceux-ci prévoient que les vendeurs ne peuvent s'installer trop près des boutiques de fleurs et des étals de commerçants fleuristes des marchés (en général pas à moins de 40 mètres), ils ne peuvent non plus installer sur la voie publique ni chaise ni étal de présentation. Le muguet, quant à lui, doit impérativement être « sauvage ». Le brin doit être vendu en l'état c'est-à-dire sans racine ni contenant (vannerie, poterie, papier cristal...) et aucune autre fleur, plante ou feuillage ne peut y être ajouté. Enfin, les vendeurs ne doivent en aucun cas importuner les promeneurs ni même attirer leur attention par des appels ou autres annonces. Toute infraction pourra entraîner la saisie de la marchandise et une amende d'un montant de 750 euros.

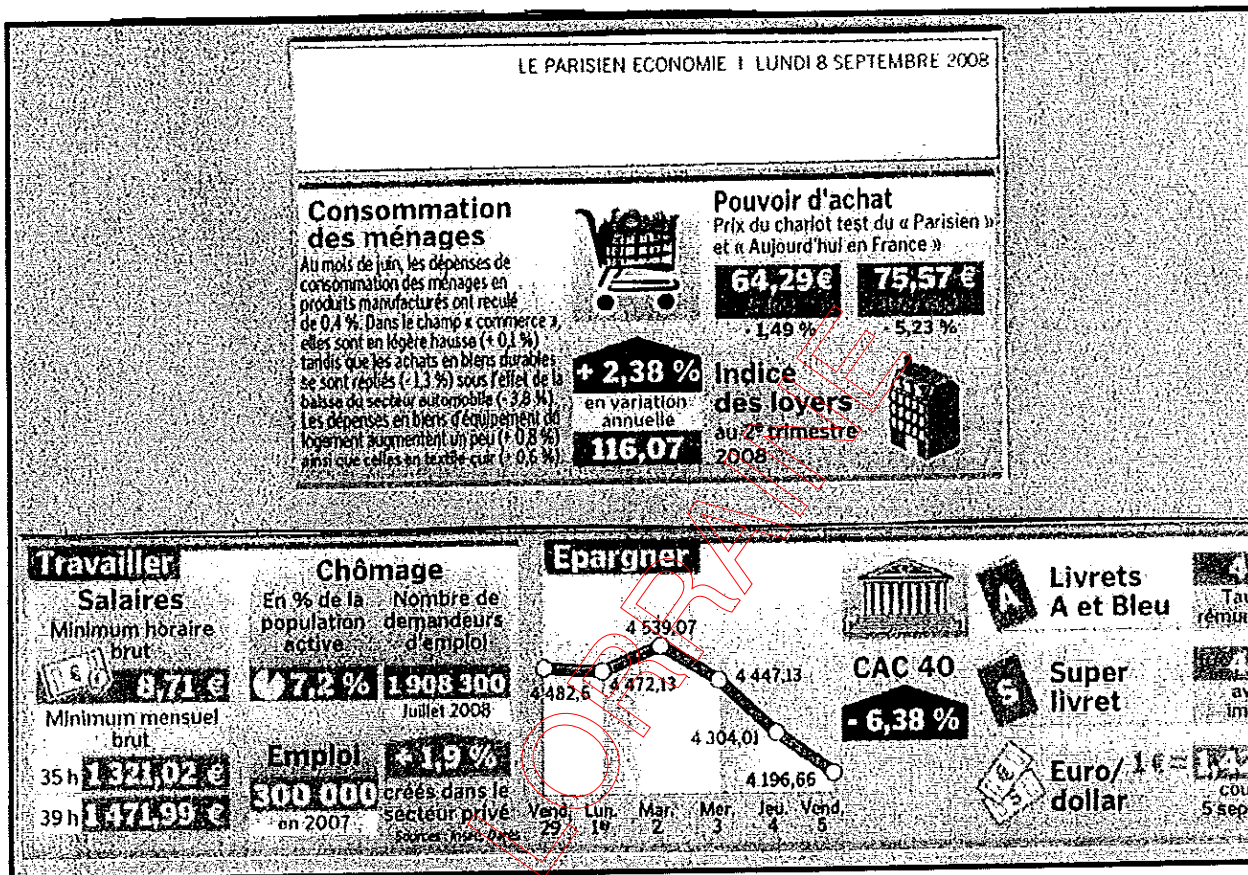
Source www.quechoisir.org

Après avoir lu le document tiré du site www.quechoisir.org,

1. Énumérer les différentes sources de droit mentionnées dans ce document.
2. Citer une autre source de droit non mentionnée dans ce document.
3. Indiquer l'autorité qui est à l'origine de « l'arrêté municipal ».
4. Donner le rôle du droit en général.
5. Préciser la règle qui s'applique à la vente de muguet le 1^{er} mai.
6. Indiquer la sanction encourue en cas de non respect à cette règle.
7. Préciser le rôle de la cour de cassation.
8. Nommer le lieu où siège cette cour.
9. Indiquer la voie de recours possible avant la cour de cassation.
10. Citer une juridiction civile et une juridiction pénale.

CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Sujet 2



À l'aide de ce document répondre aux questions suivantes :

1. Donner la tendance de la consommation des ménages en produits manufacturés au mois de juin 2008.
2. Donner le secteur pour lequel la consommation des ménages accuse le plus grand recul.
3. Donner la définition d'un bien durable, en donnez des exemples.
4. Préciser si le pouvoir d'achat des ménages est identique partout en France. Justifiez votre réponse.
5. Indiquer parmi ces deux pouvoirs d'achat parisien et province, celui qui connaît la plus forte baisse.
6. Donner une définition à « l'épargne ».
7. Indiquer la tendance de l'épargne des français sur la première semaine de septembre 2008.
8. Citer les différentes formes d'épargne.

CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Sujet 3

Lundi 8 octobre 2008 - N°331 **Directmain**

SOCIAL

Le RSA dans l'hémicycle

✳ Avec un seul article voté sur les 17 qui composent le projet de loi, le revenu de solidarité active (RSA) devrait occuper pendant de longues heures les débats du Parlement durant cette semaine. Aujourd'hui, les députés doivent aborder la question sensible du financement. Estimé à environ 1,5 milliard d'euros par an, le projet de loi prévoit de financer le RSA par une taxe additionnelle de 1,1 % sur les revenus du patrimoine (produits d'épargne financiers, biens immobiliers...). Alors que le président de l'Assemblée, Bernard Accoyer appelle à un vote favorable unanime, la gauche conditionne son soutien au retrait de cette taxe dans le « bouclier fiscal » qui plafonne l'impôt à 50 % du revenu.



Martin Hirsch, haut-commissaire aux Solidarités actives.

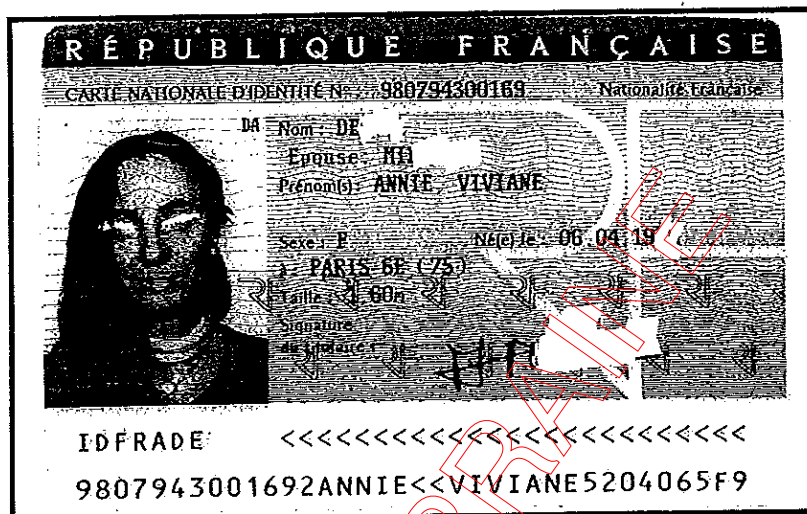
Défendu par le haut-commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, Martin Hirsch, le RSA doit encourager le retour au travail des Rmistes et réduire le nombre de « travailleurs pauvres » (environ 2 millions). Il est destiné à terme à remplacer le RMI.

À l'aide de ce document, répondez aux questions suivantes :

1. Nommer le revenu dont il est question dans le document.
2. Précisez à quel grand type de revenu il appartient.
3. Citer un autre revenu de ce même type.
4. Donner l'autre grand type de revenus.
5. Définir le terme « projet de loi ».
6. Préciser sur quoi porte ce projet de loi.
7. Donner son objectif.
8. Préciser l'endroit où est débattu ce projet de loi.
9. Indiquer le nom donné aux personnalités qui siègent dans cet hémicycle, la durée de leur mandat ainsi que leur mode d'élection.
-
-
-
10. Donner le nom de l'autre hémicycle, le nom des personnalités qui y siègent, la durée de leur mandat ainsi que leur mode d'élection.
-
-
-

CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Sujet 4



À partir de ce document répondre aux questions suivantes :

1. Préciser le nom et l'utilité du document ci-dessus.
2. Donner la condition nécessaire pour obtenir ce document.
3. Préciser les caractéristiques qui permettent d'identifier une personne physique.
-
-
-
-
-
4. Différencier une personne physique d'une personne morale.

CAP FLEURISTE	SUJET	SESSION 2009
ÉPREUVE EP2 : VENTE – CONSEIL (entretiens/ EEJS)		Page : 4 sur 26

CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Sujet 5

LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Une démarche simple et gratuite

Les Prud'hommes peuvent être saisis par n'importe quel salarié ou employeur du secteur privé, sans nécessairement faire appel à un avocat.

Il suffit d'exposer le différend dans une lettre envoyée en recommandé avec accusé de réception au greffe du conseil de prud'hommes compétent ou de s'y présenter pour remplir une demande type.

L'affaire passe d'abord devant le bureau de conciliation en vue d'un accord entre les deux parties ; en cas d'échec, l'affaire passe en jugement.

Une relation juste entre salariés et employeurs

Les Prud'hommes font respecter le droit du travail en assurant une justice de proximité.

Ils sont chargés de régler les différends entre salariés et employeurs dans le cadre d'un contrat de travail, qu'il soit à durée indéterminée ou déterminée et notamment le contrat d'apprentissage, d'insertion, d'intérim, en alternance...

Une justice populaire et spécialisée

La juridiction prud'homale est composée d'un nombre égal d'employeurs et de salariés qui sont des femmes et des hommes issus du monde du travail.

Ils exercent ou ont exercé leur métier dans tous les secteurs d'activités, aux fonctions les plus diverses. Ils sont élus conseillers prud'hommes pour 5 ans.

Chaque conseil de prud'hommes se compose de 5 sections autonomes dont 4 sont dédiées aux secteurs d'activités suivants : agriculture, industrie, commerce, activités diverses et une section encadrément...

En faisant respecter le droit du travail, les Prud'hommes sont les garants d'une relation juste entre salariés et employeurs. Quelle que soit votre situation professionnelle, votre vote est essentiel. Lors de chaque élection, vous allez désigner pour les cinq prochaines années vos conseillers parmi les salariés et les employeurs.

→ pour en savoir plus
www.prudhommes.gouv.fr
Travail Info Service : 0821 347 347
(0,12 € par appel)

Élections prud'homales
du 3 décembre 2008

Quelle que soit
votre nationalité,
employeurs, salariés,
demandeurs d'emploi,
jeunes travailleurs,
apprentis et travailleurs
à domicile.

Vous avez le droit
de voter aux
Prud'hommes.

Depuis septembre 2008, les électeurs reçoivent leur carte d'électeur sur laquelle sont mentionnées le numéro du bureau de vote et son adresse, le collège et la section d'inscription de l'électeur. Au moment du vote, les électeurs doivent se munir de cette carte et d'un titre d'identité.

Tout électeur peut voter
par correspondance.

Les conditions à remplir
pour voter

avoir au moins 16 ans, ne pas être déchu de ses droits civiques, exercer ou avoir exercé une activité professionnelle relevant du droit français et cela quelle que soit la nature du contrat de travail ou être à la recherche d'un emploi.


Prud'Hommes
Quand on est pour, on vote pour.

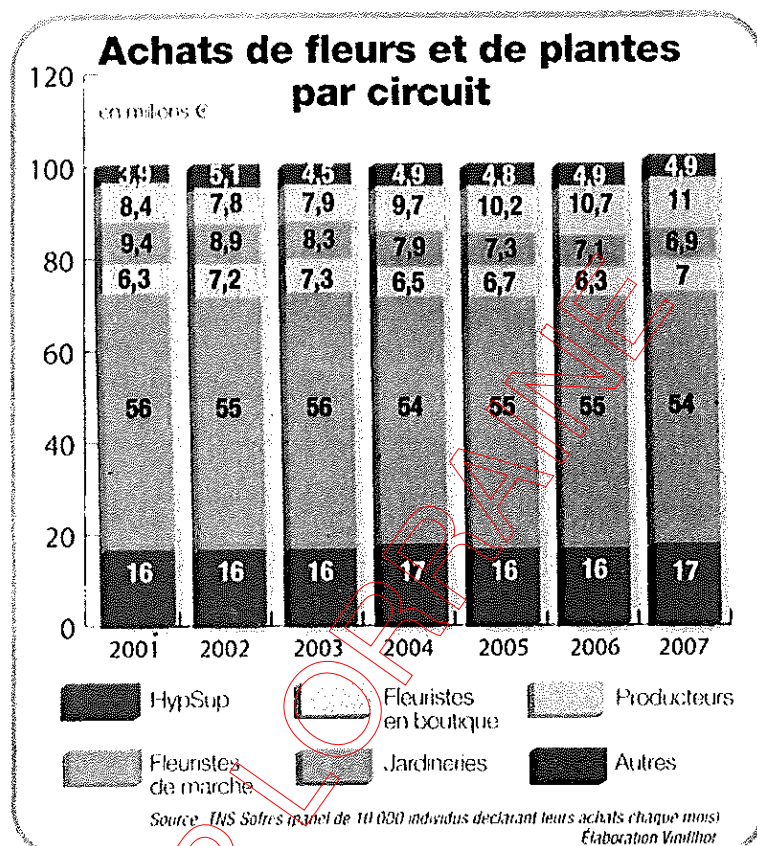
Source : Document D.D.T.E.

1. De quelles élections est-il question dans ce document ?
2. Quel est le rôle de ces élus ?
3. Quelle est la particularité de cette juridiction ? (désignation des membres – procédure).
4. Quelles autres élections professionnelles pouvez-vous citer ?

CAP FLEURISTE	SUJET	SESSION 2009
ÉPREUVE EP2 : VENTE – CONSEIL (entretiens/ EEJS)		Page : 5 sur 26

CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Sujet 6

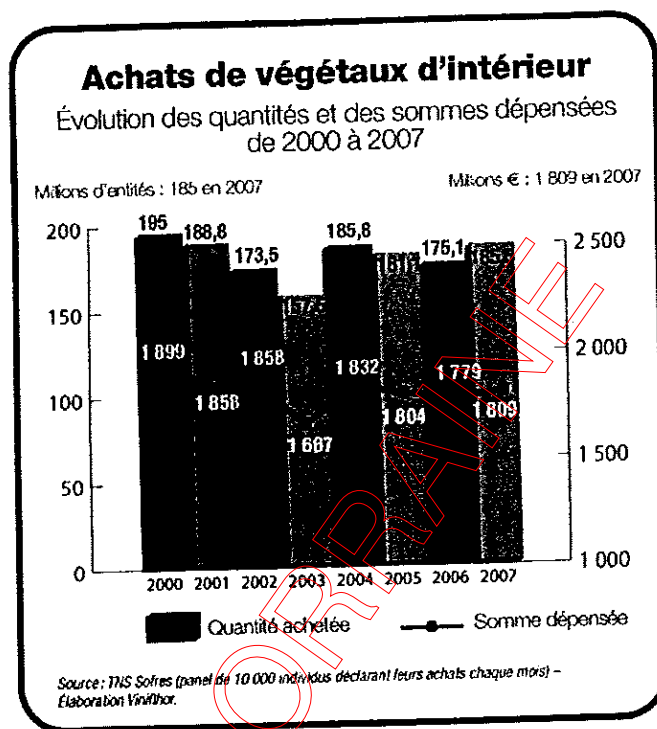


Source : Revue Informations FLEURISTES (juillet – août 2008)

1. Décrire et commenter le document ci-dessus (répartition et évolution).
2. Relever les différentes formes de commerce représentées sur le document. Quelles sont leurs caractéristiques respectives (avantages – inconvénients) ?

CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Sujet 7



Source : Informations FLEURISTES (juin 2008).

- Décrire le document ci-dessus.
Quelle évolution constatez-vous ?
- Sur quel(s) autre(s) marché(s) se situe l'artisan fleuriste ?
Proposer des exemples de produits de ces autres catégories.
- Citer deux formes de commerce concurrentes de l'artisan fleuriste.

CAP FLEURISTE	SUJET	SESSION 2009
ÉPREUVE EP2 : VENTE – CONSEIL (entretiens/ EEJS)		Page : 7 sur 26

CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Sujet 8

EN BREF

DN 28.6.08

□ **La dette s'alourdit.** - La dette publique de la France (Etat, sécurité sociale et collectivités locales) a augmenté de 41,1 milliards d'euros au premier trimestre par rapport au trimestre précédent et s'établissait à 1 250,6 milliards d'euros au 31 mars, a annoncé l'Insee. «*Exprimée en pourcentage du PIB, la dette se situe approximativement à 65,3%, en hausse de 1,4 point par rapport au trimestre précédent.*» Indique l'Institut national de la statistique. Fin 2007, la dette publique représentait 1209,5 milliards d'euros, soit 63,9% du produit intérieur brut (PIB), alors que le programme de stabilité européen fixe à 60% du PIB la limite autorisée d'endettement public pour un Etat-membre de l'Union européenne.

Source : Les Dernières Nouvelles d'Alsace (28 juin 2008).

1. Quelle est la situation du budget de l'Etat au 1^{er} trimestre 2008 ?
Quelle est son évolution ?
2. Qu'est-ce-que le P.I.B. ?
Que mesure-t-il ?
3. Quelles sont les principales recettes de l'Etat ?
4. Donner des exemples de dépenses publiques.

CAP FLEURISTE	SUJET	SESSION 2009
ÉPREUVE EP2 : VENTE – CONSEIL (entretiens/ EEJS)		Page : 8 sur 26

CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Sujet 9

MARDI 16 SEPTEMBRE 2008



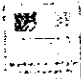
Noos à l'amende pour cause de « mensonges »

C'est une belle revanche pour les galériens du Net. Le câble-opérateur Noos, devenu Numericable, a été condamné hier à 150 000 € d'amende par le tribunal correctionnel de Meaux (Seine-et-Marne) pour publicité mensongère, tromperie, vente forcée et diverses entorses aux règles de la vente à domicile et à distance. En conséquence, dix-huit des anciens clients à l'origine de la procédure vont toucher chacun une compensation d'un montant de 500 € en moyenne. « Aujourd'hui, ces problèmes sont derrière nous, et nous donnons, plus que jamais, la priorité à l'amélioration de notre service clients », a assuré hier Olivier Gerolami, directeur général exécutif de Numericable. Il en a profité pour « présenter à nouveau ses excuses aux clients qui ont eu à subir des désagréments au moment de la fusion ».

1. Quelles sont les parties impliquées dans cette affaire ?
2. Quels sont les faits reprochés à l'opérateur téléphonique ?
3. Quelle est la décision prise par le tribunal ?
4. Citer des mesures destinées à protéger les consommateurs :
 - dans d'autres domaines,
 - en fleuristerie.


CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Sujet 10



CONTRAT D'APPRENTISSAGE ou déclaration

article L. 117-1 et suivants du Code du travail



L'employeur	
Nom et prénom ou dénomination	Département
Adresse	N° d'identification professionnelle
Nom et adresse de la caisse d'allocations familiales	Code APE
Code de la commune de rattachement	N° de l'entreprise
Code de la commune de rattachement de l'entreprise	N° de l'activité
Code de la commune de rattachement de l'entreprise	N° de l'activité

L'apprenti	
Nom et prénom	Date de naissance
Adresse	Lieu de naissance
Niveau de l'apprenti	Formation
Niveau de l'apprenti	Formation
Niveau de l'apprenti	Formation

Le contrat et la formation																
Date de début	Date de fin															
Diplôme du titre préparé et spécialité	Code de la spécialité															
Nom et adresse du CFA	Niveau de l'apprenti															
Nom et prénom, qualification (diplôme, maîtrise, professionnelle) de l'apprenti	Niveau de l'apprenti															
Spécialité de l'apprenti	Niveau de l'apprenti															
SALAIRE (à compléter par le maître de l'apprentissage) <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>1^{er} année de</td> <td>ou</td> <td>% de</td> <td>ou</td> <td>% de</td> </tr> <tr> <td>2^{ème} année de</td> <td>ou</td> <td>% de</td> <td>ou</td> <td>% de</td> </tr> <tr> <td>3^{ème} année de</td> <td>ou</td> <td>% de</td> <td>ou</td> <td>% de</td> </tr> </table>		1 ^{er} année de	ou	% de	ou	% de	2 ^{ème} année de	ou	% de	ou	% de	3 ^{ème} année de	ou	% de	ou	% de
1 ^{er} année de	ou	% de	ou	% de												
2 ^{ème} année de	ou	% de	ou	% de												
3 ^{ème} année de	ou	% de	ou	% de												
AVANTAGES EN NATURE À DÉDUIRE DU SALAIRE BRUT Horaire <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Logement</td> <td>ou</td> <td>Logement</td> </tr> </table>		Logement	ou	Logement												
Logement	ou	Logement														
Les apprentis s'engagent à respecter les obligations du Code du travail et le cas échéant de la convention collective en vigueur.																

CADRES RÉSERVÉS	
Date de début	Date de fin
Code de la spécialité	Code de la spécialité
Code de la spécialité	Code de la spécialité
Code de la spécialité	Code de la spécialité

Document du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

1. Quelles sont les parties à ce contrat ?
2. Quelles sont leurs obligations respectives ?
Citez-en trois pour chacune.
3. Comment est fixée la rémunération de l'apprenti ?
4. Qu'est-ce qu'une résiliation de contrat ?

CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Sujet 11

Enseigne de la boutique		Initiales Vendeur <input type="checkbox"/>
PRISE DE COMMANDE		
Date de commande : _____ Heure : _____		<i>Prise de commande</i>
Nom et adresse (ou référence du transmetteur) : _____		Magasin <input type="checkbox"/>
_____		Téléphone <input type="checkbox"/>
_____		Autres <input type="checkbox"/>
Tél : _____ Fax : _____ email : _____		
DESCRIPTION DE LA COMMANDE		
Article commandé : _____		Initiales Réalisateur <input type="checkbox"/>
_____		Prix : _____
_____		Bandeau : _____
Message : _____		Livraison : _____
_____		Total : _____
_____		Acompte : _____
_____		Solde : _____
BON DE COMMANDE N°		
LIVRAISON		Initiales Livreur <input type="checkbox"/>
Destinataire : _____		<i>Règlement</i>
Adresse de livraison : _____		Comptant <input type="checkbox"/>
_____		En compte <input type="checkbox"/>
Tél : _____ Fax : _____ email : _____		VPT <input type="checkbox"/>
Livraison le : _____ <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> D		Promo <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Matinée <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/> Journée		Motif de non-livraison
à <input type="checkbox"/> Environ <input type="checkbox"/> Avant <input type="checkbox"/> Après _____ heures		A facturer <input type="checkbox"/>
Tél. avant livraison : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> de préférence Non		N° facture : _____
		Mauvaise adresse <input type="checkbox"/>
		Absent <input type="checkbox"/>
		Refus <input type="checkbox"/>
		Message laissé <input type="checkbox"/>
Observations : _____		Signature du client
Signature du destinataire : _____		donneur d'ordre
<p style="font-size: small;">Ce bon de commande établit notre engagement vis-à-vis de cette commande. Les conditions d'usage sont à votre disposition à l'entrée de la boutique et sur le dépliant. En fonction des informations dont nous disposons sur l'usage prévu pour ce produit, nous assurons une garantie de durée de vie de : _____ jours.</p>		

Source : Document « MEMO – METIER DU FLEURISTE en boutique »

1. De quel type de contrat s'agit-il ?
2. Quelles en sont les parties ?
3. Citer leurs obligations respectives.
4. Quels autres exemples de contrats connaissez-vous ? En citer deux.

CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Sujet 12

« Entre les artistes très chers et les libres-services pas toujours accueillants, les français commençaient à bouder le produit. Happy réagit. Pour déclencher l'achat d'impulsion, les fleurs sont vendues à la pièce à partir de 0,1€. Sur un coup de cœur, le citoyen peut donc s'offrir une seule rose ou un bouquet inédit. « Nous avons songé aux piétons, à l'urbain en scooter, en métro ou en voiture. Et nous avons imaginé une solution pour chacun ».

Extrait de presse « Des enseignes pour relancer la consommation ».

1. Caractériser l'adaptation de cette fleuristerie face aux nouveaux besoins des consommateurs.
2. Indiquer comment la qualité des produits peut maintenir les ventes.
3. Citer quelques éléments entrant dans la fixation d'un prix de vente TTC au public.
4. Expliquer quels sont les enjeux de ces ventes sur les emplois salariés.
5. Définir un licenciement économique.
6. Énoncer le principe d'indemnisation de la perte d'emploi.

CAP FLEURISTE	SUJET	SESSION 2009
ÉPREUVE EP2 : VENTE – CONSEIL (entretiens/ EEJS)		Page : 12 sur 26

**CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL
DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

Sujet 13

M. DARUT
Avocat à la cour
12 bvd Raspail
75015 PARIS

Le 10 avril 2006

à Flor-grossiste
12 allée des roses
94150 RUNGIS

Monsieur,

Compte tenu de l'évolution de votre affaire et des questions que vous me posez, je vous apporte les précisions suivantes :

La fleuristerie Henri a porté plainte contre vous, devant le tribunal de commerce pour une livraison défectueuse de marchandises d'un montant de 7320 €. Le tribunal de commerce vous a condamné à payer cette somme au demandeur.

Nous avons fait appel et la cour d'appel a confirmé le jugement du tribunal de commerce.

Suivant mes conseils, vous avez formé un pourvoi en cassation et la Cour de cassation a cassé la décision de la Cour d'appel au motif que la loi avait été mal interprétée. Votre affaire va donc être renvoyée devant une autre Cour d'appel qui va rejurer complètement le dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments dévoués.

M. DARUT

1. Identifier l'auteur de la lettre.
2. Identifier les parties en cause :
3. Qui est demandeur ?
4. Qui est défendeur ?
5. Qui a la charge de la preuve dans ce cas ?
6. Citer les juridictions devant lesquelles cette affaire a été portée.
7. Préciser le rôle de la cour de cassation.
8. Différencier la cour d'appel et la cour de cassation.
9. Citer plusieurs moyens de preuve.

CAP FLEURISTE	SUJET	SESSION 2009
ÉPREUVE EP2 : VENTE – CONSEIL (entretiens/ EEJS)		Page : 13 sur 26

CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Sujet 14



Pouvoir exécutif



Pouvoir législatif



Pouvoir judiciaire

En vous aidant de ce document, répondre aux questions suivantes :

1. Différencier les trois pouvoirs : exécutif, législatif, judiciaire.
2. Énoncer les modes de scrutin et le rôle du :
 - Président de la république
 - Député
 - Sénateur
3. Citer trois conditions pour être électeur.

Sujet 15

La grève à la Poste terminée

XII^e. Ce matin, les guichetiers des bureaux de poste de Paris-Faubourg-Saint-Antoine et Paris-Crozatier reprennent le travail. Après huit jours de grève — au cours desquels ils ont réclamé le remplacement de deux salariés partis à la retraite, le retour aux anciens horaires et l'annulation de la fusion des deux bureaux —, les négociations ont enfin abouti à un accord, hier à 19 heures. Les salariés ont notamment obtenu le remplacement d'un des deux postes ainsi qu'une prime de 200 € par salarié pour l'adaptation aux nouveaux horaires.

Les associations vous présentent leurs activités

LE FORUM de la vie associative et des activités de loisirs du **XVII^e** aura lieu demain après-midi, à la mairie. Tous les organismes associatifs, qui proposent des activités sportives, artistiques ou culturelles, aux enfants et aux adolescents, sont présents sur le forum. Comme les années précédentes, les stands seront installés dans la salle des fêtes et la salle des mariages de l'Hôtel de Ville mais aussi sur la place Richard-Baret (face à la mairie) où un village de tentes accueillera les associations sportives.
Demain de 14 heures à 18 heures, 16-20, rue des Batignolles (M^o Rome). Accès libre.

À partir de ce document :

Citer quelques principes d'un régime démocratique.

CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Sujet 16

Mariages en vue entre collectivités.

La commune, le département, la région, l'un deux doit disparaître. C'est ce que répète en privé Nicolas Sarkozy, qui juge que l'empilement de ces collectivités locales aux compétences parfois similaires coûte cher.

Extrait de « Le Parisien »

À partir de ce document :

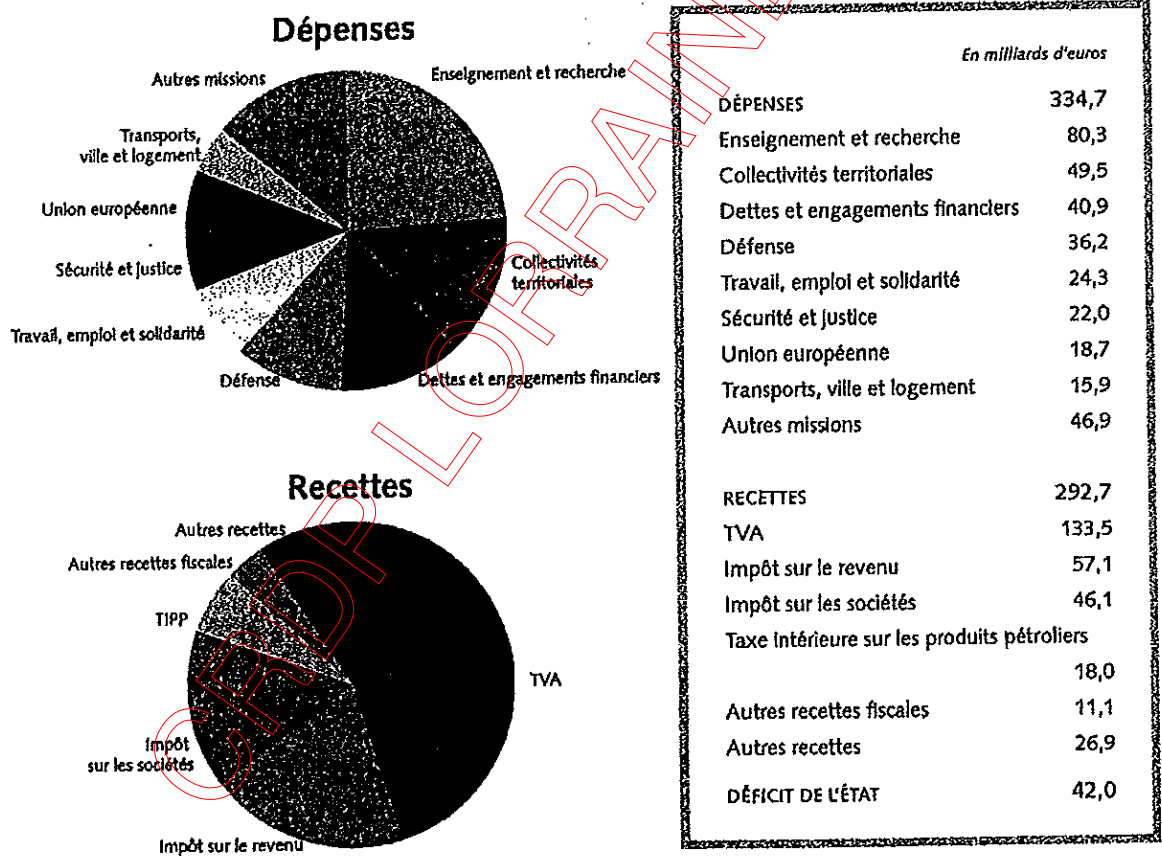
1. Citer les collectivités énoncées.
2. Énoncer le rôle d'une commune dans la vie d'un citoyen.

CRDP LORRAINE

CAP FLEURISTE	SUJET	SESSION 2009
ÉPREUVE EP2 : VENTE – CONSEIL (entretiens/ EEJS)		Page : 16 sur 26

CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Sujet 17

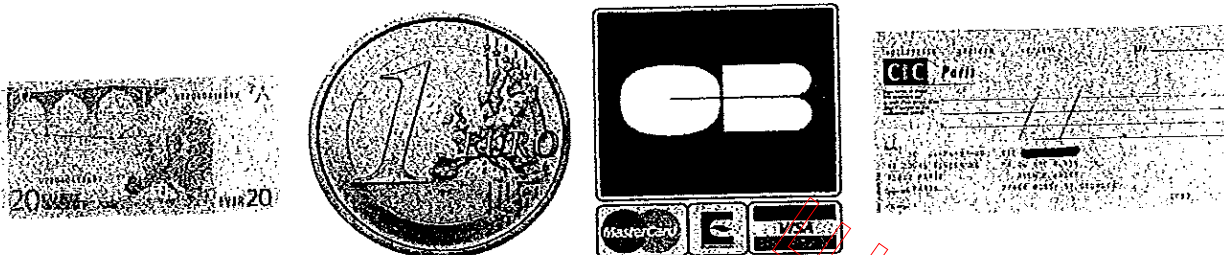


À partir de ce document :

1. Citer trois types d'impôts.
2. Indiquer le rôle des impôts.

CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Sujet 18



À partir de ce document :

1. Définir le type de monnaie auquel appartient chacun de ces instruments de paiement.
2. Préciser les formes de la monnaie.
3. Indiquer la différence entre le revenu du travail et le revenu du capital.

CRDP LORRAINE

CAP FLEURISTE	SUJET	SESSION 2009
ÉPREUVE EP2 : VENTE – CONSEIL (entretiens/ EEJS)		Page : 18 sur 26

CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Sujet 19

À partir d'un des cas suivants, préciser s'il s'agit de responsabilité civile délictuelle, contractuelle ou de responsabilité pénale :

- L'entreprise de M. Yvan n'a pas livré sa marchandise à temps.
- M. Nicolas a renversé Mme Durand qui était à bicyclette.
- M. Dubois a falsifié sa déclaration de revenus.
- L'entreprise Florastyle n'a pas livré le bon bouquet à ses clients.
- Grégory a cassé le téléphone de son meilleur ami.
- Mme Rateau a été prise en flagrant délit de vol.

CRDP LORRAINE

CAP FLEURISTE	SUJET	SESSION 2009
ÉPREUVE EP2 : VENTE – CONSEIL (entretiens/ EEJS)		Page : 19 sur 26

**CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL
DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

Sujet 20

À partir des cas suivants dites s'il y a eu vol, violence, erreur ou vice de consentement :

- Mme Delon a signé une reconnaissance de dette sous la menace physique de M. Fripou.
- M. Vison a acheté un meuble de « style Louis XVI » en croyant qu'il datait du XVIII^{ème} siècle.
- M. Dati a acheté une voiture dont le compteur kilométrique a été modifié.
- M. Gentil a vendu sa maison sous la pression morale de sa belle famille.
- Mlle Rideau a acheté un sac à main ordinaire que le vendeur lui a certifié être de marque.

CRDP LORRAINE

CAP FLEURISTE	SUJET	SESSION 2009
ÉPREUVE EP2 : VENTE – CONSEIL (entretiens/ EEJS)		Page : 20 sur 26

**CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL
DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

Sujet 21

1. Préciser si un contrat peut-être oral ou non.
2. Citer l'une des conditions de validité d'un contrat.
3. Préciser le rôle du droit.

CRDP LORRAINE

CAP FLEURISTE	SUJET	SESSION 2009
ÉPREUVE EP2 : VENTE – CONSEIL (entretiens/ EEJS)		Page : 21 sur 26

**CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL
DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

Sujet 22

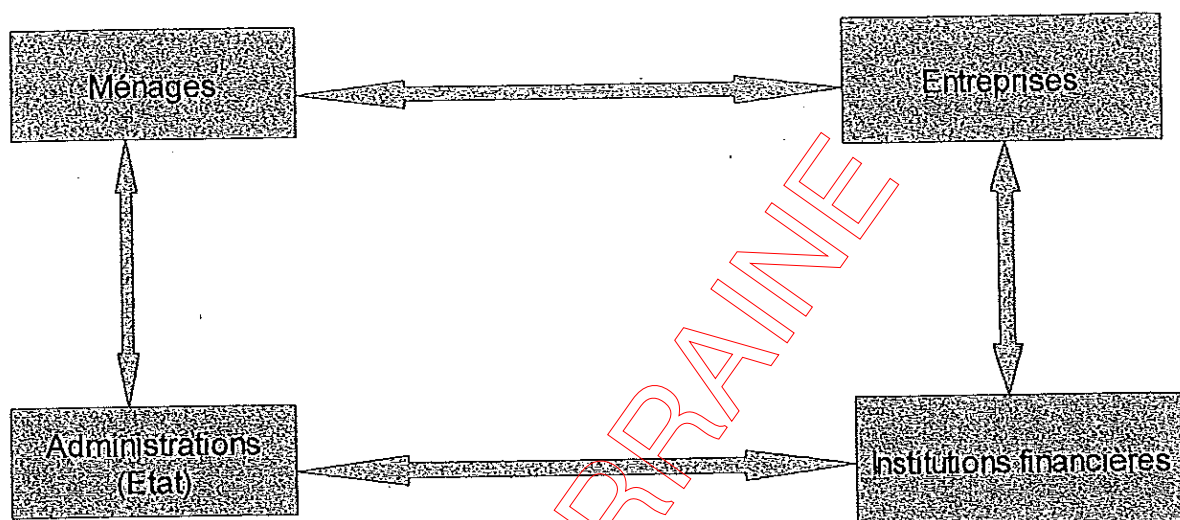
1. Pour un des cas suivants, préciser le tribunal compétent :
 - L'entreprise de M. Durand est en conflit avec son fournisseur, la société Kiventou.
 - M. Raymond est en conflit avec son voisin pour une somme de 5000 €.
 - M. Nicolas est en conflit avec son employeur suite à un licenciement.
 - M. et Mme Dubois souhaitent divorcer.
 - M. Dupont est accusé de vol.
 - M. Rataux conteste une contravention pour excès de vitesse automobile.
 - Mme Michu est accusée du meurtre de son mari.
2. Différencier « personne physique » et « personne morale ».

CRDP LORRAINE

CAP FLEURISTE	SUJET	SESSION 2009
ÉPREUVE EP2 : VENTE – CONSEIL (entretiens/ EEJS)		Page : 22 sur 26

CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Sujet 23



En vous aidant du document ci-dessus et de vos connaissances :

1. Citer deux types de biens et services proposés dans une fleuristerie.
2. Identifier les acteurs (agents) de la vie économique.
3. Citer les relations courantes entre ces différents agents économiques.
4. Citer quatre grands rôles de l'entreprise dans l'économie.
5. Indiquer au minimum trois éléments pris en compte dans la fixation d'un prix de vente en fleuristerie.

**CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL
DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

Sujet 24

Bulletin de paye Période du : 01/11/2008 au : 30/11/2008 Date de paye : 30/11/2008						
AQUITAINE INFORMATIQUE 7, rue Albert Einstein Cité Descartes 17420 CHAMPS SUR MARNE SIRET: APE: URSSAF BORDEAUX				BERTRAND JACQUES 8 RUE DES PINS 33000 BORDEAUX Matricule : 0021		
Convention collective :						
Emploi	N°SS	Clef	Catégorie	Qualification	Coeff.	
MENUISIER	1 74 07 59 051 011	92	Ouvrier / horaire	N1 P1	185	
Commentaire :						
Désignation	Nombre ou base	Part salariale			Part patronale	
		Taux	Gain	Retenue	Taux	Montant
----- SALAIRE MENSUEL	151,67		1 062,00			
Taux horaire		7,000	1 062,00			
----- REMUNERATION BRUTE						
Assurance maladie < smic	1 062,00	0,750		7,97		
Assurance vieillesse plafonnée < smic	1 062,00	8,580		89,58		
FNAL plafonnée	1 062,00				0,100	1,06
Assurance veuvage	1 062,00	0,100		1,06		
FNAL hors plafond (+9 salariés)	1 062,00				0,400	4,25
Chômage tr. A	1 062,00	2,400		25,49	4,000	42,49
FNGS	1 062,00				0,350	3,72
CNROTr. A	1 062,00	3,000		31,68	4,500	47,79
CNPO	1 062,00	0,970		9,29	1,190	12,21
CNPO non soumis à CSG	1 062,00				0,870	7,12
CNPO Régime médical	1 062,00	1,180		12,53	1,410	14,97
AOFF tr. A	1 062,00	0,800		8,50	1,200	12,74
Mensualisation (Garantie arrêt de travail)	1 062,00				1,900	20,18
CCCA Apprentissage	1 201,55				0,180	1,82
Congés Payés	1 062,00				20,550	219,24
Participation construction (+9 salariés)	1 062,00				0,450	4,78
Participation formation (+9 salariés)	1 201,55				1,500	19,82
Prévention OPPBTP	1 201,55				0,110	1,32
Taxe d'apprentissage	1 062,00				0,500	5,31
UNION BTP Travaux publics	1 062,00				0,800	8,56
Fédération Nationale du Bâtiment (FNB)	1 062,00				1,100	11,88
CSG déductible	1 063,89	5,100		53,75		
----- NET IMPOSABLE			842,04			
CSG non déductible + RDS	1 063,89	2,900		30,58		
Taxe sur prévoyance (+9 salariés)	22,64				8,000	1,81
1Euro = 6.66957FrS	Période		Exercice		Congés payés	Net Francs : 811,48
	Francs	Euros	Francs	Euros	Acquis période: 2,50	Net Euros : 123,71
Heures payées	151,67		999,69		Acquis année: 10,00	Règlement: Virement
Salaire brut	1 062,00	161,90	7 241,14	1 103,90	A prendre: 8,00	Complément
Charges salariales	250,52	38,19	1 642,25	250,56	Pris période:	Heures sup. :
Charges patronales	439,16	66,95	2 898,90	441,93	Du : au :	Heures abs. :
Net imposable	842,04	128,37	5 906,60	900,44	Du : au :	
Avant. en nature						
Le corps du bulletin est exprimé en euros				Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée		

En vous aidant du document page précédente et de vos connaissances :

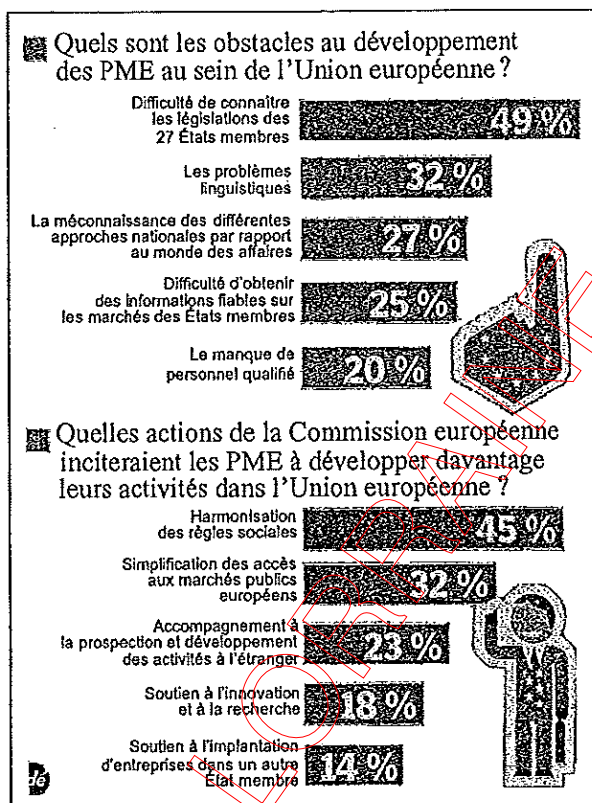
Expliquer les mentions suivantes :

1. Salaire net.
 2. Salaire brut.
 3. Part patronale.
 4. Part salariale.
- etc...

CRDP LORRAINE

CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Sujet 25



En vous aidant du document ci-dessus et de vos connaissances :

1. Indiquer l'institution dont il est question.
2. Citer le nombre d'états membres de cette institution.
3. Citer deux pays européens qui n'adhèrent pas à la monnaie unique.
4. Expliquer le principe de la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux dans l'union européenne.